



HAL
open science

La réintroduction du loup en France

François de Beaufort

► **To cite this version:**

François de Beaufort. La réintroduction du loup en France. Revue d'Écologie (La Terre et La Vie) , 1990, Sup5, pp.189-195. <hal-03528242>

HAL Id: hal-03528242

<https://hal.science/hal-03528242v1>

Submitted on 17 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LA RÉINTRODUCTION DU LOUP EN FRANCE

François DE BEAUFORT*

La période de disparition du Loup en France — en tant qu'espèce à population naturelle, reproductrice et historiquement comme géographiquement continue — a été établie comme légèrement antérieure au début de la seconde guerre mondiale (Beaufort, 1987 et 1988). Il a par la suite été capturé plusieurs loups en France — nous en avons recensé vingt et un cas dont la répartition se caractérise par une absence de cohérence et de continuité dans l'espace et dans le temps (Fig. 1) ; chacun de ces cas est resté isolé et n'a jamais été accompagné d'aucune observation ni début de preuve de l'existence d'une unité reproductrice ; en fait les loups capturés en France après 1939 ont des origines le plus souvent artificielles et correspondent le plus souvent à des loups échappés de captivité, même s'il n'est pas exclu que certains des loups capturés dans les Pyrénées aient pu provenir d'Espagne ; dans d'autres cas il s'agissait de chiens. Quoiqu'il en soit, nous considérons que ces évasions voire réapparitions spontanées ont représenté des sortes de cas de réintroduction du Loup en France, cette analyse devant être pondérée par le fait que ces « réintroductions » se sont déroulées dans de mauvaises conditions et n'ont donc eu que de très faibles chances de succès, compromettant même plutôt les possibilités de projets futurs. Notamment du fait de leur caractère accidentel, il n'y a eu aucune étude préalable et un suivi scientifique de terrain n'a été réalisé qu'à deux occasions : les loups des Landes en 1968 et le Loup du Mercantour en 1988 ; dans quelques autres cas il est possible de reconstituer certains aspects du comportement et de l'impact des animaux.

1. *Quelques cas de loups apparus ou introduits accidentellement en France après la disparition de l'espèce*

A la fin du XVIII^e siècle le loup est assez largement réparti dans les Landes (Fig. 2) mais ses populations y sont déjà faibles et ce département est au soixante seizième rang des départements français du point de vue de l'abondance relative de l'espèce, avec un effectif de population que l'on peut estimer à moins d'une vingtaine d'animaux ; en tant que population reproductrice stable, le Loup a disparu des Landes au cours du deuxième tiers du XIX^e siècle. L'apparition de loups dans les Landes en 1968 a été établie par une première observation de deux loups le 29 mars sur la commune de Luxey au lieu-dit du « Parc de Hourcq ». Une

* Laboratoire de Zoologie des Mammifères et Oiseaux, Muséum National d'Histoire naturelle, 55, rue de Buffon, F-75005 Paris.

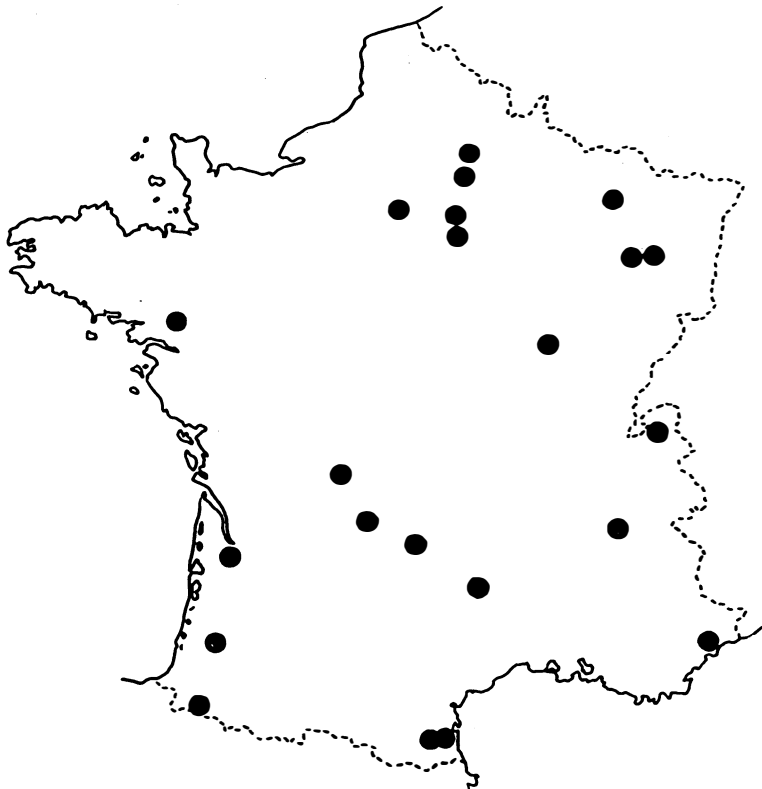


Figure 1. — Dispersion des captures de loups postérieures à 1930 en France, d'après Beaufort, 1988.

petite louve sera tuée le 11 avril au soir par un agriculteur de Luxey qui s'est mis à l'affût près de son poulailler attaqué le matin même. Un Loup mâle sera tué le 6 juin par un berger sur la commune de Le Sen, alors qu'il a tué et commencé d'emporter un mouton. Après cette date il n'y aura plus d'observation ni de manifestation confirmée de présence de loups dans cette région. Le milieu est composé de boisements de pins alternés de cultures et de pâtures à moutons, ces dernières étant généralement clôturées de grillage ; la ressource en eau est relativement abondante avec notamment des mares en forêt. Le Chevreuil est abondant et le Cerf, encore peu représenté, commence à coloniser ce secteur. On n'a toutefois aucune preuve directe que les loups aient fait appel à ces proies sauvages, sans toutefois que l'hypothèse puisse être écartée. Par contre on a noté entre le 3 avril et le 26 mai six attaques de poulaillers ayant causé la perte de 30 à 40 poulets et de 2 canards ; la plupart n'ont pas pu être consommés, le ou les loups ayant été dérangés ; 4 ou 5 chiens de ferme ont été attaqués mais sauvés par leur maîtres ; par contre une dizaine de moutons ont été tués à partir de la seconde quinzaine de mai, dont cinq la même nuit dans un parc (ils ne furent pas mangés). Les besoins énergétiques d'un Loup de taille moyenne et à la bonne saison

peuvent être évalués à 2 à 3 kg de viande par jour, avec en moyenne une prise alimentaire tous les deux à trois jours ; la durée approximative de présence sur le terrain dans les Landes des deux loups a été au total de 80 à 90 journées-loup ; leurs besoins alimentaires peuvent alors avoir été compris entre 160 et 270 kg de viande, répartis en au moins 30 à 45 opérations de capture de proie et de prise de nourriture ; 4 à 5 moutons et la vingtaine de volailles ayant été finalement consommés ont contribué à la satisfaction du tiers à la moitié des besoins alimentaires des deux loups, le reste ayant été assuré par d'autres types de proies non identifiées telles que des chiens errants, des charognes ou des petits vertébrés, ou compensé par un jeûne partiel.

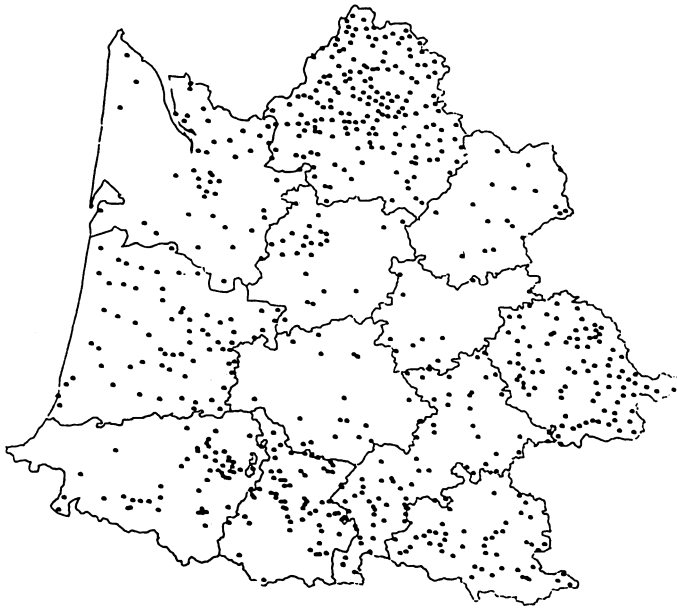


Figure 2. — Répartition du Loup dans le Sud-Ouest de la France à la fin du XVIII^e siècle.

Du cas de ces loups des Landes, on peut tirer les enseignements suivants : ils sont restés sur le territoire de 2 à 3 communes et se sont donc assez peu déplacés ; ils ont fait principalement appel à des proies domestiques, d'abord de la volaille — avec un échec relatif puisque dans la région concernée les poulaillers sont sur pilotis et fermés la nuit — puis des moutons ; leur présence n'a été mal accueillie ni par l'administration, ni par les chasseurs, ni par la population mais s'est avérée contraire à l'intérêt local des agriculteurs qui ont subi des pertes et ont assuré leur destruction ; il est vrai qu'aucun dédommagement ne leur a été proposé.

Dans l'Aisne, un Loup échappé d'un zoo a été tué le 9 novembre 1972 à Cramaille après quelques jours de liberté au cours desquels il a tué 63 moutons, dont 13 en une seule nuit.

Enfin le Loup tué le 27 décembre 1987 dans le Mercantour, à Fontan (Alpes-Maritimes) semble y avoir séjourné près de 9 mois, à partir du mois d'avril. Il se serait cantonné dans une zone d'environ 150 km² où il a tué près de 300 moutons ; c'est aussi — et pour la même durée — le nombre de moutons tués par la « Bête des Vosges » en 1977.

Dans ces trois exemples, les loups sont de provenance et de souche géographique inconnues ou mal établies ; leur apparition a été soudaine et non préparée ni sur le terrain ni par des études ; leur régime alimentaire s'est basé largement sur des animaux domestiques, proies les plus disponibles et les plus accessibles — ce qui a provoqué leur élimination à l'initiative ou sous la pression des éleveurs ; mais cela suggère aussi que ces loups n'étaient ni entraînés à la capture d'Ongulés sauvages ni en groupe social d'importance numérique suffisante pour avoir des chances sur ce type de proie ; ils ont fait des tueries de moutons au-delà de leurs besoins alimentaires, fait lié plus à ce type de proie peu défensive et se trouvant en troupeaux souvent enfermés, qu'à l'origine « captive » de certains de ces loups ; vis-à-vis des pièges qui ont été tendus à leur intention ou des battues organisées pour les détruire, ils ont montré une assez grande capacité de défense et de survie qui suggère que le « contrôle » de loups dans la nature est réalisable, mais avec un certain délai ou tout au moins de meilleures techniques que celles qui ont été utilisées.

2. Problèmes liés à une réintroduction éventuelle

Dans l'hypothèse d'une réimplantation du Loup en France les principaux problèmes à envisager et résoudre seraient — par ordre de difficulté — les suivants :

- régime alimentaire et dégâts ;
- expansion démographique ou géographique et contrôle de la population ;
- risques d'attaques ;
- choix des souches à réintroduire en France.

Nous avons évalué à 37,5 équivalents-mouton les besoins énergétiques annuels d'un loup adulte de 30 kg, soit 187 équivalents-mouton par an pour une meute de taille moyenne, c'est-à-dire de 5 loups ; ces chiffres ne prennent pas en compte les risques importants d'abattage par le Loup au-delà de ses besoins et dont sont principalement victimes les Ongulés domestiques. La même meute se consacrant exclusivement à la chasse du Cerf *Cervus elaphus* aurait un besoin annuel minimum d'une centaine de cerfs ou biches et exploiterait ainsi totalement une forêt de 10 000 hectares comportant — sur la base théorique de ce seul type de proie — une densité de 3 cerfs aux 100 ha. Plus concrètement on peut formuler l'hypothèse qu'une forêt de 5 000 hectares, très riche en Cervidés — avec des densités de 5 cerfs, 10 chevreuils et 4 sangliers aux 100 hectares — produirait 4,8 tonnes de nourriture carnée à raison d'un taux de prélèvement de 10 % sur ces Cervidés et d'un prélèvement supplémentaire important de petites proies et de charognards. Dans cette hypothèse — et en valeur pondérale — le Cerf intervient dans l'alimentation du Loup pour 39,6 % ; les charognes et petites proies pour 37,5 % ; le Chevreuil pour 14,6 % et le Sanglier pour 8,3 %. Ce profil permettrait l'entretien de 3,65 loups, soit une petite meute de 3 à 4 loups ; au-delà de ce niveau de population — c'est-à-dire une densité de 1 Loup pour 13 km², ce qui est supérieur à la meilleure densité connue au Canada avec 18 km² par Loup dans l'Isle Royale (Mech, 1966 ; Jordan, 1967) — les loups pourraient se développer en exploitant davantage les ressources disponibles ou en émigrant.

Le coût économique d'une telle opération serait tout à fait supportable ; la perte en loyer peut être chiffrée — sur la base des plus forts loyers de chasse pratiqués ou de la valeur de journées de chasse payantes et sachant que les loups prélèveraient la moitié du plan de chasse — à une somme de 100 000 F à 200 000 F annuels ; il faudrait y ajouter toute une gamme de frais supplémentaires liés à la gestion et à la surveillance de l'opération, comme aux recherches scientifiques. Un site comme le Parc de Chambord correspond tout à fait à un certain nombre d'exigences pour une expérience de ce type.

Dans un espace libre et incluant au voisinage des élevages, il faut s'attendre à des dégâts sur le bétail, les chiens et la volaille, d'autant plus importants que ces proies seront accessibles de jour et de nuit, et que les proies sauvages seront peu nombreuses. Là encore le coût économique pour la collectivité nationale serait supportable, mais sans doute plus difficile à résoudre serait l'opposition des exploitants agricoles, même si un bon système de dédommagement était instauré. Même les plus fanatiques partisans de la défense du Loup et de sa restauration en France — comme François Merlet — n'envisagent (Merlet et Fougeyrollas, 1972) la réintroduction du Loup que dans des réserves closes, et citent le parc de Chizé comme une possibilité.

Dans le cas d'un espace clos ces problèmes d'expansion démographique ou géographique — sauf dans le cas d'évasions toujours possibles et même prévisibles — seraient très simplifiés. Le « contrôle » démographique d'une population de loups serait nécessaire non seulement pour adapter son niveau aux objectifs de l'opération et aux capacités nutritives et d'accueil du milieu, mais aussi pour canaliser d'éventuels comportements agressifs de l'animal, afin de lui imposer une image de dominance de l'homme, lequel doit rester une proie difficile et même à risques importants si l'on veut éviter des attaques. Le risque d'agressions dangereuses resterait tout à fait mineur et improbable même si la zone était ouverte au public.

La recherche des loups à réimplanter devrait être examinée sous l'angle de leur origine géographique, de leur provenance — sauvage ou captive — comme de leur nombre et de leur cohésion sociale. La France est présumée (Beaufort, 1988) avoir pu posséder trois sous-espèces géographiques de Loup : *C.l. flavus* dans les 3/4 ouest du pays ; *C.l. minor* dans le Jura et régions voisines ; *C.l. deitanus* sur la frange méditerranéenne. Ces sous-espèces ont été décrites très sommairement par leurs auteurs et n'ont sans doute qu'une valeur très faible. La première (*flavus*) a disparu d'Europe ; la seconde (*minor*) est présumée avoir des affinités avec le Loup italien (*italicus*) et a disparu par ailleurs ; la troisième (*deitanus*) est celle qui existe encore dans l'est et le sud de la péninsule ibérique ; on pourrait en plus admettre que la sous-espèce *signatus* a pu habiter une partie des Pyrénées françaises. Malgré la faible signification de cette taxonomie subspécifique du Loup en France, les pires adeptes de la « pureté génétique » ne pourraient émettre d'objection théorique à des souches d'origine espagnole ou italienne. L'Espagne est de ces pays méditerranéens qui ont somme toute le mieux su conserver les grands prédateurs d'Europe occidentale et des représentants de son administration se sont déclarés prêts à fournir des loups en vue de la réintroduction de l'espèce dans des pays voisins (Jorge de la Pena, *comm. or.*, 1985) ; la population de loups de ce pays le supporterait.

La constitution de groupes familiaux reproducteurs pouvant être difficile, il semble préférable de préconiser l'implantation d'un couple pré-existant voire d'une meute — même incomplète. Les animaux devraient si possible provenir

d'une zone où la faune de proies sauvages serait proche de celle du lieu d'accueil, de façon à ne pas perturber leurs modes de prédation usuels.

Citons deux autres paramètres qu'il faudra prendre en compte : la rage et le risque de croisement avec le chien. On ne peut courir le risque qu'un Loup enragé contamine des personnes et la question doit être résolue à l'aide de la vaccination et d'une possibilité de contrôle les loups pour ce faire. Le risque de disparition par hybridation avec des chiens est très sérieux et représente dans le sud de l'Europe l'une des principales causes de menace de disparition de l'espèce : ceci plaide à nouveau en faveur d'une réintroduction en milieu clos et contrôlé.

3. *Faut-il réintroduire le loup en France ?*

A peu près aucune opération officielle et organisée de réintroduction du Loup n'est connue dans le détail. Il faut toutefois indiquer qu'il n'est pas impossible que le Loup ait — selon certaines thèses — disparu de certains parcs nationaux des Montagnes Rocheuses américaines, peut-être de Yellowstone, et y ait été réintroduit, bien qu'officiellement cela soit contesté. Le Loup rouge, qui doit en fait être considéré comme une bonne sous-espèce du Loup — sous le nom de *Canis lupus rufus* — a été réintroduit en Caroline du Nord depuis 1987 à partir d'animaux conservés en captivité (Parker, 1987).

Techniquement et financièrement la réintroduction du Loup est possible et faisable, et il est important que des projets — même basés sur de grands parcs clos et non sur des lâchers en nature libre — soient développés en France pour rendre crédible la conservation de l'espèce dans d'autres pays, en particulier dans les pays méditerranéens de la Communauté Européenne. Les autorités, propriétaires et autres gestionnaires de la faune dans ces pays peuvent-ils être encouragés à conserver plus longtemps des espèces « encombrantes » et coûteuses, alors que la destruction même ancienne de ces espèces dans les pays du nord de l'Europe occidentale apparaîtrait comme un fait acquis et comme une sorte de prime à l'incurie ou à l'acharnement de ces pays contre les grands prédateurs ?

A l'échelle européenne, la question qui se pose ne se réduit donc pas à la conservation du Loup là où il a subsisté, mais s'étend à la nécessité de projets — même très partiels — pour sa restauration dans les pays d'où il a disparu.

L'expérience acquise à partir d'une réintroduction bien contrôlée et suivie dans une forêt française close, permettrait d'évaluer l'impact médiatique et psychologique de la tentative et les possibilités éventuelles de l'étendre à d'autres zones — mêmes libres — et à d'autres pays d'Europe occidentale.

RÉFÉRENCES

- BEAUFORT, F. de (1968). — Des loups dans les Landes. *Rev. Louv.*, n° 103 : 9-14.
- BEAUFORT, F. de (1983). — Manipulations de mammifères de France : ongulés de plaine ; loup. *C.R. Soc. Biogeo.*, 59 : 314-320.
- BEAUFORT, F. de (1983). — Les manipulations de faune : concepts et critères scientifiques, définitions, protocoles d'évaluation. *C.R. Soc. Biogeo.*, 59 : 295-313, 4 ill.
- BEAUFORT, F. de (1987). — Le loup en France. *Eléments d'écologie historique*. S.F.E.P.M. Paris, 38 pp.
- BEAUFORT, F. de (1988). — *Ecologie historique du Loup Canis lupus L. 1758, en France*. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Rennes, 1988, 4 vol.

- HANSHAW, R.E. (1982). — Can the Gray wolf be returned to New York. In Harrington et Paquet, pp. 395-422.
- MECH, L.D. (1975). — Factors to be considered in re-establishing wolves in the wild, *in Wilm. Symp. on Behav. and Ecol. of Wolves*.
- MECH, L.D. (1977). — A recovery plan for the eastern Timber wolf. *Nat. P. Cons. Mag.*, 51 : 17-21.
- MERLET, F. et Cl. A. FOUGEYROLLAS (1972). — Avons-nous encore des loups en France ? *Pl. Ch.*, 235 : 32-39.
- PARKER, W. (1987). — Red wolves return to the wild. *End. Sp. Tech. Bull.*, 12 (11-12), 4.
- PICHENET, R. (1987). — Va-t-on lâcher des loups dans les forêts françaises ? *Conn. Monde*, 11-21.
- WEISE, T.F., ROBINSON, W.L., HOOK, R.A., MECH, L.D. (1975). — An experimental translocation of the eastern Timber wolf. *Audub. Cons., Rep.*, 5, 28 pp.
- ZIMEN, E. (1976). — Wolf reintroductions ; suitable areas and techniques. *W.W.F. Bull.* : 151-161.